

Date de la convocation :
21/05/2026

Date d'affichage :
21/05/2026

Nombre de Membres :

En exercice : 17
Présents : 8
Votants : 8

AFFAIRE : 2026/05/23

Modification des Statuts :
Nombre de Vice-Président

Acte certifié exécutoire
après publication
ou notification le :

Transmission en Préfecture le :

29/05/26

**EXTRAIT DU PRO
DES DELIBERATIO
SYNDICAL DU**

EN DATE DU 27/05/2026

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le 29/05/2026
ID : 077-257704601-20260528-D20260523-DE

Le mercredi vingt-sept mai deux mille vingt-six, à dix-sept heures et trente minutes, s'est réuni le Comité du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées, dûment convoqué, sous la présidence de Yoann COSSEVE, Président.

PRÉSENTS :

Monsieur COSSEVE Yoann
Madame DUVAL Isabelle
Madame DÉSIÉ Nathalie
Délégués de la commune de Presles-en-Brie
Monsieur GAUTIER Laurent
Monsieur MARCY Jean-Pierre
Monsieur LAURENT Pierre
Délégués de la commune de Tournan-en-Brie
Monsieur BENOIT Dominique
Monsieur SEVESTE Arnaud
Délégués de la commune de Gretz-Armainvilliers

Secrétaire de séance : Mme DUVAL Isabelle a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.



MODIFICATION DES STATUTS DU SICTEU

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le comité syndical détermine le nombre de vice-présidents du syndicat.

Il est précisé que lors du comité d'installation en date du 15 avril 2026, le président a exprimé sa volonté de procéder à l'élection de trois vice-présidents, afin de permettre une meilleure représentation des communes membres au sein de l'exécutif du syndicat. Cette demande a été approuvée à l'unanimité lors du conseil d'installation.

Toutefois, afin de sécuriser juridiquement cette organisation et de formaliser cette décision, il convient de fixer explicitement par délibération le nombre de vice-présidents à trois.

Le comité syndical, après débat, adopte à l'unanimité le projet des nouveaux statuts ci-annexés.

Presles-en-Brie, le 28 mai 2026.



Le Président,

Y. COSSEVE